

# L'avenir est-il aux élus qui se lèvent tôt ou à ceux qui se couchent tard ?

WALLONIE Le débat sur l'horaire des travaux parlementaires vire à la polémique

- ▶ MR et CDH veulent éviter les séances matinales. Avec une voix d'avance, la majorité pourrait être souvent en difficulté.
- ▶ La proposition passe mal même s'il est injuste de qualifier les élus wallons de « fainéants ».

L'ordre du jour du parlement de Wallonie, ou comment un problème d'agenda se transforme en polémique politique... Ce jeudi, *Le Soir* évoquait l'équation qui s'offre à la conférence des présidents de l'assemblée, qui est chargée de l'organisation des travaux : avec une majorité très étroite de 38 sièges sur 75, MR et CDH risquent à tout moment de se présenter en infériorité numérique. Un ou deux députés malades, mobilisés par un problème familial ou retenus dans un embouteillage, et la séance plénière virera à la pantalonade.

À la demande du gouvernement, une réflexion est donc engagée sur la meilleure manière de prévenir les incidents, les retards ou les reports. Sous prétexte d'efficacité, MR et CDH ont émis l'idée d'entamer les séances du mercredi à 14 heures plutôt qu'à 9 h 30 ou 10 heures, comme il est de tradition à Namur. Le temps que chacun puisse rejoindre la capitale wallonne dans les délais...

Selon Jean-Paul Wahl, le nouveau chef de groupe MR, il ne faut pas voir malice dans ce décalage horaire : « *La volonté n'est pas de réduire la charge de travail du parlement de Wallonie mais, bien au contraire, de trouver la manière la plus efficace de travailler.* » Le libéral n'a pas tort : si la journée parlementaire débute après la pause de midi, elle se prolongera d'autant en soirée et même parfois jusqu'à la nuit. La masse de travail à abattre restera identique. Les nouvelles dispositions

n'ont finalement pas été arrêtées par la conférence des présidents de ce jeudi. Les chefs de groupe MR et CDH, Jean-Paul Wahl et Dimitri Fourny, étaient... absents, et la séance de mercredi, de rentrée et donc presque formelle, peut sans problème débiter à 14 heures. Tout le monde se reverra donc la semaine prochaine pour régler ce litige pas si anecdotique : en demandant un nouvel agenda, la majorité reconnaît son état de faiblesse relative dans l'assemblée.

Mais sans surprise, l'opposition PS et Ecolo se dresse contre une manœuvre qui aurait pour unique but de permettre à une majorité trop étriquée de faire

face de manière artificielle aux aléas d'une session parlementaire qui s'annonce chargée. Depuis son fief carolo, l'ancien ministre-président Paul Magnette (PS) s'est lui-même fendu d'un tweet au picrate : « *La nouvelle gouvernance version CDH, on ne s'en lasse pas.* »

Pierre-Yves Dermagne, qui préside désormais le groupe PS, ajoute son grain de sel : « *Cette grasse matinée offerte aux députés wallons est une injure à tous ceux qui se lèvent tôt pour travailler ou se rendre à l'école. Le risque est aussi que le parlement se réunisse pratiquement à huis clos puisque les débats ne seront pas relayés dans les médias à la mi-journée et que les journalistes ne suivront pas des travaux qui se prolongeront au-delà de l'heure de bouclage. La transparence des travaux est en jeu.* »

## Permettre à une majorité étriquée de faire face de manière artificielle aux aléas d'une session

Mais des voix anonymes ont aussi profité des réseaux sociaux pour dénoncer la fainéantise des élus wallons. Ce qui est largement infondé, il faut le dire : le parlement de Wallonie a battu tous ses records lors de la session 2016-2017 avec plus de mille heures de réunion, et l'année qui débute sera du même acabit. Les travaux en commission seront répartis sur les quatre premiers jours de la semaine, avec possibilité d'extension au vendredi. L'agenda est surchargé.

En réalité, le nouveau calendrier suggéré par la majorité se heurte surtout à des contingences plus matérielles : un décalage des travaux vers la seconde moitié de la journée aurait un coût pour le parlement. Au-delà de 22 heures, les agents mobilisés ont droit à une demi-journée de récupération. Au-delà de minuit, il est même question d'une journée complète. Avec l'impact qu'on imagine sur l'organisation des services, les remplacements : « *Le travail de nuit qu'on nous propose n'a pas de sens et, en plus, il est quasi impraticable.* », souligne Stéphane Hazée (Ecolo).

Et pourtant le Parlement fédéral a adopté ce rythme de travail décalé depuis belle lurette, souligne-t-on du côté de la majorité. Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se borne régulièrement lui aussi à se réunir en début d'après-midi,

à l'inverse du parlement de Bruxelles-Capitale dont les membres sont mobilisés le vendredi, matin comme après-midi.

Le 6 septembre dernier, le parlement wallon avait anticipé sa rentrée pour voter la demande d'audit des finances régionales par la Cour des comptes. Le nouvel équilibre dans l'assemblée a d'emblée montré ses limites. La majorité n'était pas au complet à l'heure dite (9 h 30) et le président a été contraint de multiplier les subterfuges afin que MR et CDH rassemblent leurs ouailles pour voter l'urgence réclamée par la procédure parlementaire.

## Un décalage des travaux vers la seconde moitié de la journée aurait un coût pour le parlement

Du haut de son perchoir, André Antoine (CDH) pourrait donc se réjouir d'un report des séances à 14 heures. Mais ce n'est pas le cas. Le président pense que la masse de travail qui attend les élus imposera souvent d'organiser des réunions matinales.

Surtout, le président s'étonne des inquiétudes manifestées par les partis de la majorité : « *Le parlement peut être à l'image de la vie. Il peut y avoir des imprévus, un coup du sort, des malades. Des députés peuvent être sollicités pour des missions à l'étranger : va-t-on leur interdire ? Il faut que les partis s'entendent pour que le parlement fonctionne avec le sérieux, mais aussi la souplesse nécessaires.* » ■

ERIC DEFFET

**LES COMMENTAIRES****Jean-Paul  
Wahl  
(MR)**

« La volonté n'est donc pas de réduire la charge de travail du parlement de Wallonie mais, bien au contraire, de trouver la manière la plus efficace de travailler. Preuve en est : la rentrée parlementaire a été anticipée au vu des défis colossaux qui attendent les députés. »

**André  
Antoine  
(CDH)**

« Concentrer les travaux sur l'après-midi, ce n'est pas ma volonté, mais cela répond à une demande des députés de la majorité qui veulent des horaires plus fixes. Les circonstances de la vie doivent permettre des absences. Je plaide pour un gentlemen's agreement entre tous les partis. »

**Pierre-Yves  
Dermagne  
(PS)**

« Cette grasse matinée offerte aux députés wallons est une injure à tous ceux qui se lèvent tôt pour travailler ou se rendre à l'école. C'est aussi une question de transparence. »

**Stéphane  
Hazée  
(Ecolo)**

« Le gouvernement wallon fait des beaux discours sur le renouveau. Puis on reporte le début des séances pour que les cumulards puissent continuer à cumuler ! Le travail de nuit qu'on nous propose n'a pas de sens, et en plus il est quasi impraticable. »